

**ARTICLE 725-1 – BAREME DE REFERENCE DES SANCTIONS ET MESURES SPORTIVES
SAISON 2018/2019**

Annexe 2 au Relevé de décisions du Comité Directeur de la LNR du 12 juin 2018

INFRACTIONS	ECHELLE DE GRAVITE Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
<p>Pour tout acte constitutif d'une infraction visée ci-dessous, qui aurait pu causer ou a causé des conséquences graves pour la santé de la victime, la sanction encourue peut aller jusqu'à la radiation, nonobstant les sanctions indiquées ci-dessous.</p>		
1. ACTION CONTRE UN OFFICIEL DE MATCH		
Non protection d'un officiel de match	DI - 3 semaines DM - 6 semaines DS – 9 + semaines	26 semaines
Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match	DI - 3 semaines DM - 6 semaines DS – 9 + semaines	26 semaines
Agression verbale à l'encontre d'un officiel de match (inclut, sans s'y limiter, toute agression basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle)	DI - 6 semaines DM - 12 semaines DS – 18 +semaines	52 semaines
Acte(s) ou parole(s) menaçante(s) à l'encontre d'un officiel de match	DI - 12 semaines DM - 24 semaines DS – 48 + semaines	260 semaines
Contact physique avec un officiel de match dans le cours du jeu	DI - 6 semaines DM - 12 semaines DS – 18 + semaines	52 semaines
Agression physique d'un officiel de match (ex : coup(s) ou tentative de coup, bousculade volontaire, jet (s) d'objet(s), crachat(s), etc.)	DI - 24 semaines DM - 48 semaines DS – 96 + semaines	Radiation
Manquer de respect envers l'autorité d'un officiel de match	DI – 2 semaines DM - 4 semaines DS – 6 + semaines	52 semaines
2. INDISCIPLINE <i>suspension doublée en cas de récidive</i>		
Cumul de deux cartons jaunes lors d'une même rencontre	une semaine	
Cumul de trois cartons jaunes au cours de la phase régulière	une semaine ¹	
Contestation des décisions des officiels de match	une semaine	
Faute contre l'esprit du jeu	une semaine	
Nervosité	une semaine	

¹ Dans cette hypothèse, la suspension n'est pas doublée en cas de récidive.

INFRACTIONS	ECHELLE DE GRAVITE Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
3. JEU DANGEREUX <i>NB : pour tout acte de jeu déloyal entraînant un coup à la tête, le point d'entrée retenu correspond au minimum au degré moyen de l'échelle de gravité</i>		
Plaquer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon.	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol	DI - 6 semaines DM - 10 semaines DS – 14 + semaines	52 semaines
Plaquer, charger, tirer, pousser, ou saisir un adversaire dont les pieds ne touchent pas le sol	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Tenir, pousser, charger ou faire une obstruction sur un adversaire qui n'est pas en possession du ballon par un joueur qui n'est pas en possession du ballon (sauf dans le cas d'une mêlée ordonnée, d'un ruck ou d'un maul)	DI - 2 semaines DM - 4 semaines DS – 6 + semaines	52 semaines
Charger ou faire tomber un adversaire porteur du ballon sans tenter de saisir ce joueur	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS - 10 + semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : (i) joueur chargeant dans un ruck ou un maul (une charge comprend tout contact effectué sans se lier à un autre joueur dans le ruck ou le maul)	DI - 2 semaines DM –6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : (ii) joueur entrant en contact avec un adversaire au-dessus de la ligne des épaules (iii) joueur écroulant intentionnellement un ruck ou un maul	DI - 2 semaines DM - 4 semaines DS - 8 + semaines	52 semaines

INFRACTIONS	ECHELLE DE GRAVITE Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Charger ou faire obstruction sur un joueur qui vient de botter le ballon	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'une mêlée ordonnée : (i) première ligne d'une mêlée ordonnée se formant à distance de la première ligne adverse et chargeant sur celle-ci (ii) joueur de première ligne tirant sur un adversaire (iii) joueur de première ligne soulevant intentionnellement un adversaire de sorte que ses pieds ne touchent plus le sol ou le faisant sortir de force de la mêlée par un mouvement ascendant (iv) joueur de première ligne écroulant intentionnellement une mêlée	DI - 2 semaines DM - 4 semaines DS - 8 + semaines	52 semaines
Tout autre acte de jeu dangereux	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS - 10 + semaines	52 semaines
4. BRUTALITES <i>NB : pour tout acte de jeu déloyal entraînant un coup à la tête, le point d'entrée retenu correspond au minimum au degré moyen de l'échelle de gravité</i>		
Coup de pied	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Frapper avec le genou	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Piétiner ou marcher sur quelqu'un	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Contact avec la zone oculaire ²	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Contact imprudent avec l'œil ou les yeux³	DI - 6 semaines DM - 12 semaines DS – 18 + semaines	208 semaines
Contact intentionnel avec l'œil ou les yeux Erreur ! Signet non défini.	DI - 12 semaines DM - 18 semaines DS – 24 + semaines	208 semaines
Morsure	DI - 12 semaines DM - 18 semaines DS – 24 + semaines	208 semaines

² La « zone oculaire » comprend tout ce qui est à proximité immédiate de l'œil.

³ « L'œil » comprend tous ses tissus y compris les paupières et les éléments couvrant la cavité orbitaire.

INFRACTIONS	ECHELLE DE GRAVITE Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Donner un coup de poing ou frapper avec la main ou le bras (y compris un plaquage « cravate »)	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS - 10 semaines	52 semaines
Croc-en-jambe	DI - 2 semaines DM - 4 semaines DS – 8 + semaines	52 semaines
Frapper avec le coude	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Frapper avec l'épaule	DI - 2 semaines DM - 6 semaines DS – 10 + semaines	52 semaines
Frapper avec la tête	DI - 6 semaines DM - 10 semaines DS – 16 + semaines	104 semaines
Saisir, tordre ou presser les parties génitales	DI - 12 semaines DM - 18 semaines DS - 24 + semaines	208 semaines
Cracher sur quelqu'un	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Tirer ou se saisir des cheveux	DI - 2 semaines DM - 4 semaines DS - 6 + semaines	52 semaines
Tout autre acte de brutalité contraire à l'esprit sportif	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
5. INFRACTIONS VERBALES ET PROVOCATIONS		
Insulte(s), injure(s)	DI - 4 semaines DM - 8 semaines DS – 16 + semaines	52 semaines
Agression verbale (inclut, sans s'y limiter, toute agression basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle)	DI - 6 semaines DM - 12 semaines DS – 18 + semaines	52 semaines
Geste(s) provocateur(s) et/ou insultant(s)	DI - 3 semaines DM - 6 semaines DS – 12 + semaines	52 semaines
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne inscrite sur la feuille de match en dehors de l'enceinte de jeu	DI - 12 semaines DM - 24 semaines DS - 48 semaines	Radiation
6. NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DE FONCTION		
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) sur le banc de touche	DI - 8 semaines DM - 16 semaines DS - 32 semaines	Radiation

INFRACTIONS	ECHELLE DE GRAVITE Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Manquement(s) au devoir de capitaine	DI - 3 semaines DM - 6 semaines DS -12 semaines	52 semaines
7. FRAUDES DIVERSES		
Participation ou tentative de participation irrégulière d'un licencié à une rencontre (licencié sous une fausse identité, licencié sous le coup d'une suspension...), manœuvres telles que falsification de licence	Blâme à radiation du(des) licencié(s) et/ou club(s) responsable(s) et/ou sanctions financières ⁴	
8. ATTEINTE A L'INTERET SUPERIEUR DU RUGBY		
Tout manquement par une personne visée à l'article 714 , à l'honneur ou à la probité, toute conduite violente ou tenue de propos injurieux ou diffamatoires par une personne visée à l'article 714 à l'égard d'une autre, dirigeant ou non , tout non-respect du devoir de réserve, ainsi que toute violation délibérée des règlements fédéraux ou comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou les intérêts du Rugby ou de ses instances , toute atteinte à l'éthique et à la déontologie sportives, tout non-respect d'une décision prononcée par un organe disciplinaire de la LNR.	Blâme à radiation du(des) licencié(s) et/ou club(s) responsable(s) et/ou sanctions financières	

⁴ Sans préjudice de l'application des dispositions applicables sur les points attribués et/ou retirés en cas de participation d'un joueur non qualifié.